

70510 - Modernisation du réseau routier

**Proposition d'approbation du bilan
de la concertation pour le projet
d'aménagement de la RD1420 à ROTHAU**

Rapport n° CP/2019/007

Service gestionnaire :

M2 - Investissements routiers

Résumé :

La Commission Permanente du Conseil Départemental du Bas-Rhin, dans sa séance du 6 novembre 2017 (délibération n° CP/2017/457), a délibéré pour engager la concertation prévue à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme pour l'aménagement de la RD1420 à Rothau et pour décider des modalités d'organisation de cette concertation.

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente :

- d'approuver le bilan de la concertation préalable prévue à l'article L103-2 du Code de l'urbanisme pour l'aménagement de la RD1420 à Rothau annexé à la présente délibération;
- d'approuver les objectifs du projet d'aménagement de la RD1420 à Rothau ;
- de valider les éléments de programme de ce projet et d'engager les études d'avant-projet sommaire correspondantes.

CONTEXTE

En adoptant le Plan Territoires Connectés et Attractifs lors de la séance du 19/06/2017 (Délibération n° CD/2017/026), le Conseil Départemental du Bas-Rhin a acté la programmation des investissements routiers pour la période 2017-2021 qui prévoit le lancement des études d'avant-projet sommaire de l'aménagement de la RD1420 dans la traversée de Rothau.

Ce projet doit apporter une réponse aux problèmes de sécurité constatés pour tous les usagers (piétons, cyclistes et automobilistes), ainsi qu'aux nuisances subies par les riverains : bruit, pollution, odeurs et vibrations au passage des poids lourds.

Les possibilités d'aménager un nouvel itinéraire sont réduites car la commune de Rothau se situe dans la partie étroite de la vallée de la Bruche. Le rachat du site Steinheil par la Communauté de communes de la Vallée de la Bruche (CCVB) permet d'envisager de nouvelles solutions, en lien avec la reconversion de la friche et la valorisation du centre de Rothau.

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération de la Commission Permanente le 6 novembre 2017, l'Assemblée départementale a décidé d'engager la concertation préalable au titre de l'article L103-2 du Code de l'urbanisme pour le projet d'aménagement de la RD1420 à Rothau, selon les modalités d'organisation suivantes : une exposition publique de 4 semaines avec mise à disposition d'un registre d'expression et une réunion publique.

Les Communes de Rothau et de La Broque, toutes deux concernées par le projet, ont été sollicitées le 3 juillet 2017 et ont délibéré favorablement sur les modalités d'organisation de la concertation.

Le Département du Bas-Rhin a déjà engagé les sommes suivantes dans le cadre du projet :

- Etudes préliminaires (faisabilité, génie écologique, levés topographiques) : 387 000 €
- Acquisitions foncières et démolition : 682 000 €

De son côté, la CCVB a déjà investi un montant de 5 895 000 €, notamment pour la dépollution de la friche, qui participe directement à la mise en œuvre du projet d'aménagement de la RD1420.

SYNTHESE DU BILAN DE CONCERTATION

Les éléments présentés ci-après constituent la synthèse du bilan de la concertation qui est joint en annexe au présent rapport.

Les objectifs de la concertation

La concertation menée par le Département poursuivait trois objectifs :

- Présenter aux habitants, associations et autres personnes concernées, l'état d'avancement des réflexions ;
- Apporter des éléments de réponse à leurs préoccupations ;
- Prendre connaissance de leurs éventuelles observations.

Le périmètre de la concertation

Le périmètre retenu pour la concertation a concerné les Communes de Rothau et de La Broque, territorialement sollicités par le projet.

Les modalités de la concertation

La concertation s'est déroulée du 14 mai au 17 juin 2018, soit sur 5 semaines.

Durant cette période, une exposition du projet a été organisée sur 2 sites :

- Mairie de Rothau, locaux provisoires du 16 rue de Schirmeck ;
- Mairie de La Broque, 129 rue du Général de Gaulle.

Des registres ont été mis à la disposition du public lors de l'exposition publique pour recueillir les observations.

L'exposition reposait sur :

- 12 panneaux d'explication du projet (dont deux étaient dédiés au projet d'aménagement du site Steinheil et ont été conçus par les élus locaux),
- un film pédagogique d'une durée de 6 minutes, présenté sur une borne informatique.

Une réunion publique a été organisée le jeudi 24 mai 2018 à 20h au cinéma Le Royal, 25 rue de Schirmeck, à Rothau.

Deux visites du site ont été également organisées les samedis 2 et 9 juin 2018.

Les documents produits pour expliquer le projet (expositions, film pédagogique) ont également été mis en ligne à partir du 15 mai 2018 sur le site internet du Département (www.bas-rhin.fr) et une adresse mail a été diffusée pour recueillir les remarques du public (RD1420-Rothau@bas-rhin.fr). Il était également possible à tout un chacun de transmettre ses observations par écrit, à l'attention du Services des projets d'infrastructures du Département.

Les lieux et horaires des expositions, des visites de site et de la réunion publique ont été communiqués par voie de presse le 7 mai 2018 et ont fait l'objet d'un affichage dans les commerces locaux. L'information a également été diffusée via les réseaux sociaux Facebook et Twitter.

Les modalités de la concertation décidées en Commission Permanente du 6 novembre 2017 ont ainsi été pleinement respectées.

L'expression du public

Environ 150 personnes ont assisté à la réunion du 24 mai 2018.

Quinze observations ont été inscrites sur les deux registres (13 à Rothau et 2 à La Broque).

Douze observations ont été adressées au Département du Bas-Rhin via l'adresse courriel RD1420-Rothau@bas-rhin.fr. Un de ces courriels a été imprimé et collé dans le registre de Rothau : les observations qu'il contient n'ont donc été prises en compte qu'une fois dans l'exploitation des contributions.

Les visites des samedis 2 et 9 juin 2018 ont réuni 24 personnes ; une personne a souhaité participer aux deux visites.

La vidéo pédagogique a généré plus de 330 vues sur la chaîne YouTube Tout le Bas-Rhin. La même vidéo, partagée sur la page Facebook du Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin a généré près de 6 900 vues et 121 partages.

La concertation a fait l'objet de 2 articles dans les Dernières Nouvelles d'Alsace, le 26 mai et le 7 juin 2018.

223 observations ont pu être recensées au titre des différentes contributions. Elles ont été regroupées en 7 thématiques :

Les avis techniques sur la nature du projet et les solutions présentées	<ul style="list-style-type: none"> - 59 observations sur ce thème - Le projet n'apporte pas de réponse aux nuisances avant le carrefour de l'église - Au sud, les avis sont favorables à la solution la plus longue possible - 4 propositions complémentaires de tracés ont été transmises au Département
La sécurité	<ul style="list-style-type: none"> - 31 observations sur ce thème - La section entre le carrefour de l'Eglise catholique et le cimetière est unanimement identifiée comme la plus dangereuse - Le stationnement est identifié comme une source complémentaire d'insécurité dans la traversée de Rothau
La qualité de vie (bruit, pollution, cadre de vie)	<ul style="list-style-type: none"> - 31 observations sur ce thème - La circulation des poids-lourds est préjudiciable à la qualité de vie à Rothau - Le bruit et la qualité de l'air sont des préoccupations très importantes
Le développement local	<ul style="list-style-type: none"> - 27 observations sur ce thème - Les habitants sont attachés à la dynamique commerciale de Rothau - Le camping est identifié comme une richesse qui contribue à la qualité de vie et qui génère des retombées économiques importantes pour Rothau
L'impact sur l'habitat	<ul style="list-style-type: none"> - 19 observations sur ce thème - Les habitants dont la propriété pourrait être impactée par le projet veulent connaître le calendrier du projet le

	plus rapidement possible et souhaitent être régulièrement informés des procédures
La communication autour du projet	<ul style="list-style-type: none"> - 18 observations sur ce thème - Comme pour toutes les consultations publiques, une certaine méfiance s'est manifestée quant à la crédibilité et la nature même de la concertation préalable, certains considérant que le Département a déjà arrêté son choix de tracé pour la suite des études - Des habitants auraient souhaité une consultation plus précoce ou encore une démarche volontaire et plus personnalisée, sous la forme de réunions par quartier ou secteur, de manière à être davantage associés au projet
L'environnement	<ul style="list-style-type: none"> - 8 observations sur ce thème - Plusieurs contributeurs regrettent l'importance donnée aux enjeux environnementaux et souhaiteraient une meilleure prise en compte des enjeux humains - Des contributions signalent leur vigilance quant au respect des procédures relatives au droit de l'environnement

D'autres sujets ont également été abordés, plus ou moins en relation avec le projet (30 observations).

Ces observations sont reprises dans le bilan de concertation proposé en annexe, de même que les réponses apportées par le maître d'ouvrage.

Conclusion du bilan de la concertation

Le public s'est exprimé de manière importante et partage le diagnostic du Département. Il apparaît que les principales préoccupations des habitants rejoignent les enjeux identifiés par le Département et exposés dans le cadre de la présente concertation.

Les objectifs du projet sont pleinement partagés au niveau local, notamment en matière de sécurité routière et de réduction des nuisances. Les habitants partagent également les objectifs relatifs à la qualité de vie et à la prise en compte des impacts économiques par le projet.

Le sud du périmètre d'étude (ancien terrain de football, camping, secteur « des Chalets ») apparaît comme le secteur le plus sensible parce qu'il concentre des enjeux environnementaux, économiques, ainsi que de qualité de vie.

Sur l'entrée Nord, la concertation a fait émerger l'intérêt d'intégrer le carrefour giratoire de la RD1420 / RD730 / RD130 dans le périmètre des études d'avant-projet sommaire. Les solutions démarrant entre ce carrefour et la sortie du tunnel de Schirmeck sont écartées : la complexité très importante qu'elles ajoutent du fait de présence de la voie ferrée, du relief et des ouvrages à envisager, est de nature à compromettre la réalisation du projet.

Les études d'avant-projet sommaire s'attacheront donc à prendre en compte l'ensemble des remarques exprimées en apportant une attention particulière :

- à l'entrée Nord et à l'intérêt de démarrer le projet plus tôt, afin d'apporter une réponse aux enjeux de sécurité et de qualité de vie entre les deux carrefours principaux de Rothau ;
- à l'impact économique du projet pour les activités commerciales existantes ;
- aux impacts environnementaux des différentes solutions de raccordement au sud.

PROPOSITIONS A L'ISSUE DE LA CONCERTATION POUR LA POURSUITE DES ETUDES

A l'issue de cette concertation, les propositions suivantes sont soumises à la validation de la Commission Permanente :

Proposition 1 : Confirmer les objectifs du projet d'aménagement de la RD1420 à Rothau :

- améliorer la sécurité de la RD1420 pour tous les usagers :
 - adapter la voie de circulation au trafic ;
 - améliorer le fonctionnement des carrefours ;
 - favoriser un meilleur partage de l'espace public ;
- réduire les nuisances routières pour les riverains de la RD1420 et agir sur la qualité de vie des habitants ;
- faciliter la mise en œuvre du projet économique sur le site « Steinheil » ;
- préserver l'accès aux commerces, services et équipements publics actuels et futurs.

Proposition 2 : Engager les études d'avant-projet sommaire en 2019, suivant le programme d'aménagement suivant :

- Départ du projet entre le giratoire RD1420/RD130/RD730 et le carrefour de l'église ;
- Passage sur la friche Steinheil ;
- Sortie du projet entre le cimetière et à proximité du Pont de Charité ;
- Route à 2 voies, vitesse limitée entre 50 et 70 km/h ;
- Carrefour d'échange avec la Grand'Rue ;
- Accès à la nouvelle infrastructure uniquement par carrefour aménagé ;
- Rétablissement des itinéraires cyclables existants.

Les études d'avant-projet sommaire s'attacheront à intégrer les éléments soulevés lors de la concertation : amélioration de la sécurité, réduction des nuisances (sonores, visuelles, olfactives, pollutions), impact sur le bâti existant, prise en compte des projets urbains, préservation du cadre de vie sur l'ensemble de la traversée de Rothau, préservation des milieux et des espèces présentes sur le territoire.

La concertation sera poursuivie avec les élus et la population, afin de maintenir le dialogue engagé tout au long de l'élaboration du projet.

PROPOSITION DE PLANNING PREVISIONNEL

Les phases ultérieures du projet pourraient s'organiser de la manière suivante, en concertation avec la population :

Février 2019	<p>Délibération sur le bilan de la concertation par la Commission Permanente du Conseil Départemental.</p> <p>Décision d'engager les études d'avant-projet sommaire pour l'aménagement de la RD1420 à Rothau.</p>	
2019 – 2021	<p>Réalisation du dossier d'avant-projet sommaire comprenant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les études socio-économiques ; - Les études d'environnement ; 	<p>Refonte des groupes de suivi communaux et concertation.</p> <p>Consultation des services de l'Etat et des collectivités tout</p>

	<ul style="list-style-type: none"> - Les études techniques et environnementales de comparaison des tracés ; - Le choix du tracé retenu - Le coût du projet. 	au long de l'élaboration des dossiers.
2021 - ...	Procédures liées à l'autorisation unique et à la Déclaration d'Utilité Publique.	Enquête publique
	<ul style="list-style-type: none"> - Etudes de projet - Acquisitions foncières - Travaux - Mise en service 	

Lors de la phase d'avant-projet sommaire, des études détaillées permettront d'établir un état complet de la situation actuelle du site, de déterminer les impacts positifs et négatifs des variantes de tracés, de faire le choix d'un tracé puis d'établir ses caractéristiques techniques et de proposer des mesures compensatoires. Ce dossier permettra de déterminer de façon précise le coût de l'opération (études, acquisitions foncières, travaux).

La Commission Territoriale d'Action Sud a donné un avis favorable à ce projet de bilan de la concertation et aux éléments de programme le 17 décembre 2018.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide :

- *d'approuver le bilan de la concertation préalable prévue par l'article L103-2 du Code de l'Urbanisme pour l'aménagement de la RD1420 à Rothau annexé à la présente délibération;*
- *d'approuver les objectifs du projet d'aménagement de la RD1420 à Rothau ;*
- *de valider les éléments de programme de ce projet et d'engager les études d'avant-projet sommaire correspondantes.*

Strasbourg, le 25/01/19

Le Président,

Frédéric BIERRY